



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
VAUCLUSE

Date de la convocation :
3 décembre 2025

Nombre de membres en exercice	Présents	Votants
24	14	20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LA REGION DE SAULT

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à 9 heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Sault, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de Sault, sous la présidence de Monsieur Claude LABRO.

Présents : Michel ARCHANGE, Agnès AUBERT, Sébastien BRUN, Serge CAPDEGELLE, Mireille DELMAS- BELLON, Claude LABRO, Jean-Noël LEUCK, Pierre LOUIS, Frédéric PASTEL, Éric POPEE, Jean-Pierre RANCHON, Martine SALVAGNO, Elizabeth SIGNORET, Gérard UGHETTO

Absents excusés : Henri BONNEFOY, Maurice FORNO, Jean-Stéphane FRANCESCHI, Michelle FRANCOIS, Corinne BOUYSSOU, Cyril FALQUES

Absents non excusés : Estelle FAGOT, Alain GABERT, Renaud GABERT, Angélique PASCAL

Pouvoir : Henri BONNEFOY à Elizabeth SIGNORET
Corinne BOUYSSOU à Claude LABRO
Cyril FALQUES à Mireille DELMAS-BELLON
Maurice FORNO à Michel ARCHANGE
Jean-Stéphane FRANCESCHI à Jean-Pierre RANCHON
Michelle FRANCOIS à Serge CAPDEGELLE

Secrétaire de séance : Elizabeth SIGNORET

OBJET : REGLEMENT INTERNE DES SERVICES DU SIAEPA DE LA REGION DE SAULT

Conformément à une jurisprudence constante, il relève de la compétence du comité syndical d'établir un règlement interne des services qui définit les mesures générales et particulières d'organisation des services de la collectivité.

Le document a vocation à fixer au sein du Siaepa de la région de Sault les règles relatives notamment :

- Aux dispositions relatives à l'organisation du travail (durée du temps de travail effectif, congés et autorisations spéciales d'absences),
- A la gestion du personnel (entretien professionnel, formation et droit disciplinaire),
- Aux droits et obligations du fonctionnaire,
- A l'utilisation des locaux et du matériel,
- Aux dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité au travail.

L'évolution de la réglementation et les nécessités des services conduisent à la mise à jour du document, notamment pour ce qui concerne les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité au travail.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres présents le règlement intérieur actualisé.

Le règlement intérieur se trouve annexé à la présente délibération. Il sera affiché et communiqué à l'ensemble des agents de la collectivité.

LE COMITE SYNDICAL

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

- **ADOpte** la proposition de règlement interne des services du Siaepa de la région de Sault tel que présenté et annexé à la présente délibération

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son/sa suppléant(e) à effectuer toutes les démarches et les formalités utiles se rapportant à la présente délibération

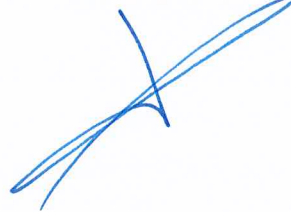
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance,
Elizabeth SIGNORET

A blue ink signature consisting of a large loop followed by several vertical strokes and a long horizontal flourish.

Le Président,
Claude LABRO

A blue ink signature consisting of a large 'X' shape formed by two intersecting diagonal strokes, with a horizontal flourish at the end.